

## PARTIE 1. ORGANISATION DES STAGES

### 1.1 RÉALITÉ SUR LE TERRAIN

Étant donné le nombre limité d'écoles francophones et d'immersion, les étudiants au niveau secondaire ne peuvent pas s'attendre à avoir des placements au premier cycle et au deuxième cycle du secondaire. Ils ne peuvent pas non plus s'attendre d'être placés strictement dans leur majeure et mineure.

Normalement et dans la mesure du possible, un étudiant fait ses stages soit au niveau élémentaire ou au niveau secondaire, selon son programme étude.

- i. Malgré la clause ci-haut, un étudiant peut demander d'effectuer un stage au niveau élémentaire ou au niveau secondaire, peu importe son programme d'étude. Une telle demande sera décidée par le directeur de la pratique, suite à une consultation avec le chef de secteur, l'associé à la pratique ou d'autres personnes concernées (professeur conseiller, autres professeurs du Campus). Il est important de comprendre qu'une telle demande peut être refusée.
- ii. Il est possible qu'un étudiant en stage soit assigné à une enseignante ou à un enseignant qui enseigne au niveau secondaire et au niveau élémentaire (dans une école M à 9e année par exemple).

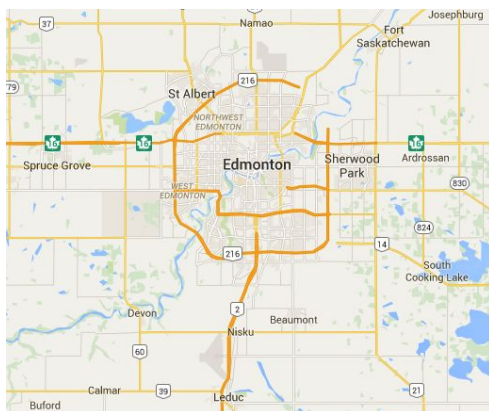
**N.B. Les étudiants ne doivent pas entreprendre l'organisation de leur stage. La Faculté Saint-Jean, les conseils scolaires et les écoles découragent fortement cette démarche.**

### 1.2 FACTEURS QUI INFLUENCENT LES PLACEMENTS DES STAGIAIRES

- La disponibilité du personnel enseignant accompagnateur
- Les demandes des stagiaires (régions, niveaux, etc. seront considérés, mais non garantis)
- Les requêtes du personnel enseignant accompagnateur (seront considérées, mais non garanties)
- Deux enseignants accompagnateurs peuvent être responsables d'un stagiaire.
- Le placement du stagiaire peut être modifié en raison du changement de dotation ou des tâches de l'enseignant accompagnateur.
- Son affiliation avec l'école. Normalement, un étudiant ne sera pas placé dans une école où un ami ou membre de sa famille fait partie du personnel ou est élève de l'école.

### 1.3 CONSEILS SCOLAIRES DE LA GRANDE RÉGION D'EDMONTON

Un placement peut avoir lieu dans un périmètre de 40 km d'Edmonton. Le Stage 1 se fait surtout dans la grande région d'Edmonton. Les conseils scolaires de la région métropolitaine sont :



[Conseil scolaire Centre-Nord](#)  
[Edmonton Catholic Schools](#)  
[Edmonton Public School Board](#)  
[Greater St. Albert Catholic Schools](#)  
[St. Albert Public Schools](#)  
[Elk Island Catholic Schools](#)  
[Elk Island Public Schools](#)  
[Black Gold Regional schools](#)  
[Parkland School Division](#)  
[STAR \(St Thomas Aquinas Roman Catholic Schools\)](#)  
[Sturgeon Schools](#)

Le Stage 2 peut se faire en région éloignée, par exemple en milieu rural, à Calgary, à Red Deer, en Colombie-Britannique, aux Territoires du Nord-Ouest, etc. Veuillez contacter le directeur du service de la pratique.

### 1.4 Rôle du service à la pratique

#### Aperçu de son rôle

Planifier et organiser le placement des stages en milieu scolaire.

#### Responsabilités

- Assurer l'établissement et le maintien de liens et de collaboration avec les conseils scolaires, les écoles, le personnel enseignant et la Faculté Saint-Jean.
- Recruter les enseignants accompagnateurs tout au long de l'année.
- Fournir aux stagiaires les renseignements relatifs à l'accomplissement de leur stage en milieu scolaire.
- Fournir l'appui et l'information nécessaires aux professeurs conseillers.
- Aider à résoudre des difficultés qui surviennent en cours de stage.
- Organiser les reprises de stages.
- Mettre à jour la documentation relative aux stages.
- Faire des entrevues avec tous nos stagiaires inscrits en stage 1, avant de les placer.
- Coordonner des ateliers et des micro-formations pour les stagiaires.
- Faire venir les personnes du terrain de l'enseignement pour parler aux stagiaires.
- Coordonner la foire de l'emploi qui a lieu à la Faculté en janvier chaque année.